

DEPARTEMENT DES
VOSGES

Registre des Actes de l'Administration
Municipale de la Ville de Saint-Dié-des-
Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU
NOUVEL HÔPITAL DURANT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET DE DESHERBAGE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Communauté
d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : À compter du mercredi 25 octobre 2023 à 5 heures, et jusqu'à la fin des travaux de
nettoyage et de désherbage rue du Nouvel Hôpital,

- **la circulation sera mise à sens alternés, réglée par panneaux.**

Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par les services techniques de la Ville.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police
municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 13 octobre 2023

Le Maire,



Bruno TOUSSAINT